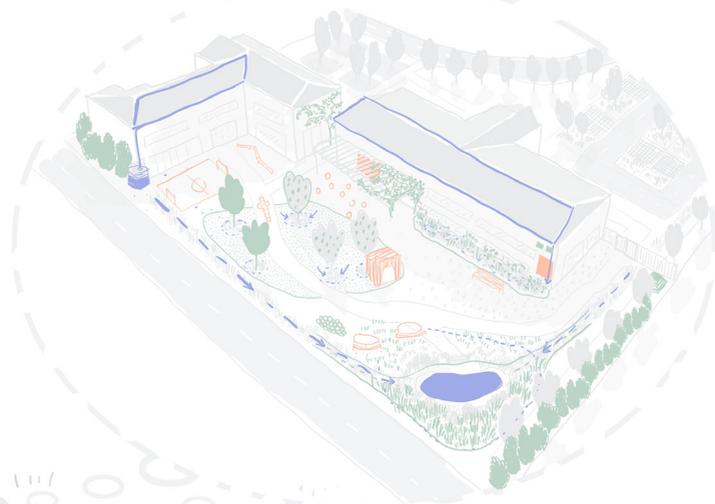


Résidences

«Ré-inventer nos cours d'école»



Appel à candidature
pour
5 équipes de conception
dans
5 écoles
pendant
5 jours

Réponse attendue avant le 17 juillet 2024 - 12h

« Avant de se lancer dans un programme ambitieux de réaménagement de nos cours d'école, il apparaît nécessaire de faire émerger des orientations et des idées de projets novatrices qui pourront nous permettre de proposer un cadre de vie adapté à l'épanouissement des enfants. C'est le sens de ces résidences de concepteurs accueillies au sein des écoles dans une logique de co-construction, au contact des équipes pédagogiques, des agents et des élèves. »

Laurent Brillard, Maire de Vendôme

Sommaire

p.5 *Préambule et objectifs*

I- CONTEXTE DES RÉSIDENCES

p.8 *Une démarche sur mesure*
p.9 *Un regard à apporter sur ...*
p.12 *Planning de la résidence*
p.14 *Le rôle du CAUE*
p.15 *Et après les résidences ?*

II - PRÉSENTATION DES COURS D'ÉCOLE

p. 18 *Répartition des sites*
p. 20 *Choix des sites*
p. 22 *1/Ecole élémentaire Jules Ferry*
p. 24 *2/ Ecole élémentaire Jean Zay*
p.26 *3/ Ecole élémentaire Anatole France*
p.28 *4/ Ecole maternelle Saint Pierre Lamothe*
p.30 *5/ Ecole élémentaire Yvonne Cholet*

III - MODALITÉS DE CANDIDATURE

p.33 *Règlement de consultation*

VI - FICHE CANDIDAT

p.41 *Fiche à compléter*

Préambule

La Ville de Vendôme est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation de ses écoles, notamment dans une optique d'amélioration énergétique du bâti. Elle a souhaité en complément mener de manière spécifique une réflexion sur l'aménagement des cours d'école afin de répondre de manière ciblée aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols, de maintien de la biodiversité et de qualité des espaces.

En 2022, la commune avait alors répondu à l'appel à projet relatif à la végétalisation des cours d'école mené par le Conseil en architecture urbanisme environnement (CAUE) du Loir-et-Cher. La candidature portée sur la cour de l'école élémentaire Anatole France n'ayant pas été retenue, le CAUE et la Ville de Vendôme ont poursuivi les échanges afin de mettre en place un dispositif plus adapté aux besoins de la commune.

La Ville souhaitant se doter d'un cadre opérationnel d'intervention global sur les cours d'école, le choix s'est tourné vers un accompagnement du CAUE permettant de donner à voir un panel de solutions envisageables sur un ensemble de situations.

Aussi, il a été retenu d'organiser des résidences de concepteurs qui seront accueillies au sein des écoles sur une période d'une semaine dans le but de faire émerger des orientations et des idées de projet qui pourront ensuite permettre de stabiliser un programme de travaux d'aménagement.

Objectifs poursuivis

Ce format de résidence, expérimental, constitue une opportunité pour les projets et pour les équipes de créer un temps d'émulation collectif autour des enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols, de maintien de la biodiversité et de qualité des espaces.

Cette semaine sera ainsi une occasion de mobiliser des services, les équipes pédagogiques et les élèves avec une démarche «active», immersive et transversale.

La qualité de ce temps d'émulation au sein des écoles tient autant des réponses techniques et des propositions spatiales qui seront faites que de l'animation des temps d'échanges qui seront organisés au sein des écoles. Les résidences, par leur capacité à faire éclore des idées innovantes, doivent en effet servir les projets à venir ; elles doivent également pouvoir être appropriées par les équipes enseignantes comme support éducatif transversal.



I- CONTEXTE DES RÉSIDENCES

UNE DÉMARCHE «SUR MESURE»

Des résidences ? pourquoi?

Depuis plusieurs années, le CAUE accompagne de nombreuses collectivités et établissements scolaires dans leur projet de réaménagement de cours d'écoles. Dans ce cadre le CAUE a inventé et déployé des outils, des méthodes pour l'animation et la concertation des publics scolaires. C'est sur la base de ces expériences que les équipes du CAUE ont proposé et accompagné le projet de résidence pour Vendôme.

Au vu du contexte, le format de résidence présente de nombreux avantages :

- C'est avant tout la possibilité de bénéficier du regard extérieur et expert, à l'écoute des besoins, sur un espace familier pour les usagers.
- C'est ensuite la possibilité pour une pluralité d'acteurs locaux de se mobiliser plus facilement sur un temps resserré et «intense».
- C'est enfin la garantie d'une immersion sur le terrain et d'une bonne connaissance des usagers qui permettra aux équipes de conception d'orienter la collectivité vers des propositions opérationnelles et efficaces qui reflèteront les réalités des terrains.

Mais au-delà de ces raisons pragmatiques, le système de résidence de conception sera l'occasion de faire travailler ensemble différents publics qui n'ont pas toujours l'occasion de se croiser et de créer espace commun de réflexion autour des projets. Les élèves pourront rencontrer des concepteurs et des conceptrices et découvrir des métiers nouveaux, de prendre connaissance et d'avoir conscience de ce qui se passe dans la cour d'à côté.

La dimension culturelle des résidences, qui sera favorisée par des moments de partage pendant la semaine de résidence, a aussi pour objectif de créer une culture commune et partagée des projets et de s'inscrire dans le temps long. Car une fois que les équipes de conception auront rendu leurs travaux, il s'agira pour la collectivité de traduire cela dans un programme de travaux et d'interventions à courts, moyens et longs termes. L'expérience de la résidence restera une base de travail collective qui facilitera la mise en œuvre des projets, quelles qu'en soient les modalités.

UN REGARD À APPORTER SUR

La prise en compte des besoins des enfants



Après quelques décennies d'appauvrissement de l'aménagement des cours d'école par leur bitumisation, le projet vise à replacer les enfants, leur confort, leurs besoins, au cœur des cours d'école réinventées.

Les résidences constituent donc une opportunité d'interroger le potentiel d'appropriation des espaces extérieurs comme support pédagogique et comme espaces d'exploration, d'apprentissage et d'expérimentation.

Les attentes portent également sur la création d'espaces extérieurs adaptés à tous et à chacun, qui propose une diversité d'ambiances et d'intensité avec à la fois des espaces défouloirs et sportifs et des zones de calmes et d'observation. Le développement d'une diversité d'espaces et la formalisation d'une variété d'usages devra aussi permettre de penser un meilleur partage des espaces de cour (genre, sport / calme).

Une approche renouvelée de la gestion de l'eau



L'approche des équipes devra permettre d'interroger et de réinventer la place de l'eau de pluie au sein des cours d'école. Au cœur du croisement des enjeux de rafraîchissement des espaces, de biodiversité ordinaire et de renaturation de la ville, la gestion de l'eau constitue une formidable opportunité de repenser la place des processus naturels dans les cours d'école. Les approches de la gestion alternative des eaux pluviales devront être abordées sous l'angle de la multifonctionnalité des espaces plutôt que sous l'angle de la réponse technique. Il est attendu de réinventer un récit de l'eau, de ses parcours et ses apports à la qualité de vie des enfants au sein des cours.

UN REGARD À APPORTER SUR

Des espaces de biodiversité quotidienne



La Ville de Vendôme est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation de ses écoles, notamment dans une optique d'amélioration énergétique du bâti. Elle a souhaité en complément mener de manière spécifique une réflexion sur l'aménagement des cours d'école afin de répondre de manière ciblée aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de

désimperméabilisation des sols, de maintien de la biodiversité, et de qualité des espaces.

Des espaces de fraîcheur



En lien avec le dérèglement climatique, les cours d'école et leurs bâtiments sont fortement sujets aux augmentations de températures plus précoces mais aussi plus tardives. Les élèves, de par leur âge, sont considérés comme un public vulnérable face à ces enjeux contemporains.

La réflexion des équipes devra prendre en compte la question de l'«îlot de fraîcheur» au

sein de la cour d'école comme un objectif à atteindre afin que celle-ci réduise les impacts de la hausse de la température au lieu de l'empirer.

UN REGARD À APPORTER SUR

Une attention à la qualité des espaces produits

La richesse patrimoniale, architecturale et paysagère de la commune témoin d'une certaine qualité de vie, a su être mise en valeur par le biais des labels nationaux, Ville d'art et d'histoire, Ville jardin et Ville d'eau et lumière. La communication autour du dynamisme de la ville a également été plus récemment renforcée via la marque territoriale Vendôme, bien plus qu'une place. Aussi, Vendôme dispose d'un réel concentré de patrimoine, et constitue un ensemble architectural et paysager identifié par le Site patrimoniale remarquable couvrant le centre élargi de la Ville.

Vendôme recense également un patrimoine paysager important, avec des éléments structurant le paysage (les parcs ou les grands sujets, le coteau, et les bords du Loir). La valorisation des coteaux, des bords de Loir, des massifs boisés, datant pour les plus anciens du XVIIe siècle, ont permis à la ville d'être classée ville « 4 fleurs » et de renouveler ce label en 2019.

La ville porte dans ce contexte un haut niveau d'ambition sur la qualité de ces espaces publics, tant dans le cadre de grands projets de réaménagement tels que la reconquête du quartier Rochambeau ou le réaménagement du Faubourg chartrain que dans le cadre de la création et l'entretien d'espaces publics du quotidien.

Dans cette optique, le choix des matériaux mis en œuvre et des espèces végétales plantées s'établit au regard de la qualité des ambiances créées ainsi que sur la prise en compte de la gestion future des espaces.

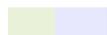
UNE SEMAINE POUR INVENTER

PRÉSENTATION DU DÉROULÉ DES RÉSIDENCES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	JOUR DE RENCONTRE	JOUR DE CONCERTATION	JOUR DE PRODUCTION	JOUR DE PRODUCTION	JOUR DE RESTITUTION
MATIN	MATINÉE D'OUVERTURE Accueil Cadrage politique Présentation des objectifs et du déroulé	Les résidents animent des ateliers pour concerter les usagers de l'école et collecter les besoins : > les élèves > les enseignants > le personnel du périsco > les agents des écoles	> Le groupe technicien élu vient à la rencontre des résidents dans chaque école : espaces vert, cycle de l'eau, affaires scolaires	> Les résidents produisent, in situ des esquisses de projets > possibilité de test / échange avec les équipes	PRODUCTION
	DEJEUNER D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES				RESTITUTION DES 5 PROJETS Présentation des pistes de projets
APRÈS-MIDI	DÉCOUVERTE DES SITES Chaque équipe découvre l'école dans laquelle il intervient				RESTITUTION AU SEIN DES ÉCOLES Présentation des pistes de projets au sein de chaque site
SOIRÉE	SOIRÉE D'ÉCHANGE regroupement des équipes et des écoles autour d'une conférence / discussion				

 TEMPS STRUCTURANTS REGROUPANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PROJET

 UN TEMPS D'ÉCHANGE COLLECTIF

 DES TEMPS D'ÉCHANGE DE TRAVAIL ET DE RESTITUTION AU SEIN DE CHAQUE ÉCOLE

Un accueil au sein des écoles

Chaque équipe sera accueillie au sein de l'école avec la mise à disposition d'un espace de travail dédié. La ville de Vendôme tient à permettre aux équipes de s'inscrire dans le quotidien de l'école, de mener une démarche itérative entre le travail de conception et d'exploration et les espaces extérieurs de favoriser des échanges avec les enfants et les enseignants.

Si la trame du déroulé des cinq jours de résidence est définie, les équipes sont libres d'envisager des temps complémentaires de concertation, de tests in situ de certaines hypothèses durant les journées dédiées à la production. Le CAUE pourra constituer un appui pour l'organisation de ces temps exploratoires.

Un groupe technique pour alimenter le travail

Les services des affaires scolaires, du cycle de l'eau, des travaux et des espaces verts sont mobilisées pour constituer un groupe technique avec qui les équipes pourront débattre, envisager des scénarios, creuser certains enjeux. Au-delà de la visite «regards croisés» et en fonction des priorités identifiées pour chaque école, les services pourront être sollicités pour des temps de travail avec les équipes.

Des temps de concertation et de restitution à inventer

Il est attendu des équipes une inventivité dans les modes de concertation au sein de l'école. Les équipes disposent d'une journée dédiée pour collecter auprès des publics usagers un regard à la fois sur l'existant et sur les attentes en terme de réaménagement.

> La note méthodologique devra permettre de percevoir les modes de concertation envisagés, mais également les modalités de restitution au sein de l'école à inventer.

LE CAUE FACILITATEUR DES RÉSIDENCES

Le CAUE accompagnera la collectivité tout au long de la semaine de résidence. En plus de l'équipe qui pilote la démarche aux côtés des services de la Ville, chaque cour d'école aura un référent au sein de l'équipe du CAUE. Ce référent suivra l'équipe de conception, participera aux échanges, accompagnera les temps de concertation et assurera le suivi des étapes de la résidence.

L'équipe qui pilote la démarche globale accompagnera les besoins logistiques et matériels des équipes de conception et veillera la cohérence d'ensemble de la démarche. Les résidences ayant lieu dans cinq cours d'écoles différentes, de nombreuses questions logistiques seront soulevées et le CAUE sera là aussi pour y répondre aux côtés de la collectivité. La présence des paysagistes et architectes du CAUE favorisera également les échanges et les partages de méthodes et d'outils entre « experts », tout en gardant un fil conducteur commun dans toute la démarche, grâce au pilotage général. Le CAUE co-animera les temps collectifs aux côtés de la collectivité, notamment les moments d'échanges avec les services ou les temps de partage plus informels (repas, soirée, etc.).

Une fois la semaine de résidence achevée, le CAUE restera disponible au moment où les équipes de conception formaliseront leur rendu définitif. Il accompagnera par ailleurs la collectivité dans les modalités de mise en œuvre des projets, à la fois dans le choix des processus et dans la construction du calendrier. L'équipe du CAUE sera donc un fil conducteur dans le suivi de la démarche, au-delà même du moment fort de la semaine de résidence.

ET APRÈS LES RÉSIDENCES ?

Un projet qui ouvre le champ des possibles

Les résidences sont pensées comme un temps d'émulation visant à ouvrir et explorer des pistes très ouvertes pour les projets de la Ville de Vendôme.

À l'issue de la semaine de résidence et après un temps de formalisation, les équipes de conception proposeront des intentions d'aménagement dans les cinq cours d'école. Ces intentions seront spatialisées et schématisées, mais elles ne constitueront pas un dossier de projet totalement abouti. Un premier travail – réalisé par la collectivité et le CAUE - consistera alors à analyser l'état d'aboutissement des intentions de projet et la nature des travaux envisagés (degré de complexité, ampleur, budget estimatif, technicité, etc.). Ce travail vise à établir un plan pluriannuel pour l'aménagement des cours d'école.

Plusieurs déclinaisons possibles de mise en œuvre des intentions de projets sont envisageables, des plus ponctuelles aux plus complètes par exemple :

- la réalisation de travaux de préfiguration réalisés en régie par les services techniques.
- les services de la Ville pourront faire appel à des entreprises spécialisées pour réaliser les travaux. Dans certains cas, les intentions de projet pourraient être directement traduites en cahier des charges techniques par les services afin de consulter directement des opérateurs.
- la collectivité pourra lancer un marché de consultation de maîtrise d'œuvre en mission partielle ou complète.

La collectivité ne souhaite pas figer le processus de mise en œuvre avant même d'avoir engagé la démarche des résidences. Elle se laisse le choix d'évaluer, à l'issue des résidences, quelles modalités opérationnelles lui sembleront les plus opportunes. Le CAUE l'accompagnera dans cette réflexion. Dans tous les cas, la production des équipes de conception orientera le choix et justifiera les procédures choisies, sur la base d'arguments éprouvés à l'occasion des temps d'échange et de terrain (faisabilité, technicité, programmation, etc.).

La nature évolutive et ouverte des modalités de mise en œuvre est enfin la garantie pour la collectivité de pouvoir engager les projets et d'assurer leur réalisation. Tous ces choix seront évidemment effectués dans le strict respect :

- de la propriété intellectuelle des équipes de conception ;
- de la réglementation en matière de maîtrise d'ouvrage publique ;
- de la réglementation du code de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine ;
- des étapes de conception depuis l'esquisse jusqu'au projet.



II - PRÉSENTATION DES SITES

RÉPARTITION DES SITES



La Ville de Vendôme se déploie dans la vallée du Loir avec des développements progressifs dans le lit majeur depuis un centre historique qui prend place entre plusieurs bras de la rivière.

Dominée par un coteau sud abrupt et surmonté des ruines du château médiéval, son étalement contemporain vient rejoindre et englober le coteau Nord, au relief plus doux.

Les quartiers historiques et les faubourgs anciens sont contenus au sud de la voie ferrée quand les quartiers d'habitats pavillonnaires et collectifs prennent majoritairement place au nord de cet axe de rupture.

Les cinq sites choisis pour les résidences permettent d'appréhender la diversité de ces situations géographiques et urbaines.

- ① école élémentaire Jules Ferry
- ② école élémentaire Jean Zay
- ③ école élémentaire Anatole France
- ④ école maternelle Saint Pierre Lamothe
- ⑤ école élémentaire Yvonne Chollet

CHOIX DES COURS

La collectivité confie au CAUE une mission d'aide à la décision pour le choix des 5 cours d'école sur les 9 qu'accueille la Ville de Vendôme. Afin d'accompagner la ville dans ce choix, une série de critères d'objectivation ont été développés visant à établir un ordre de priorité pour l'aménagement des cours.

Par ailleurs les 5 écoles doivent constituer un panel représentatif des différents enjeux et situations rencontrées dans la ville afin de favoriser la diversité des projets, des approches et des réponses des équipes.

Le panel s'attache notamment à comprendre :

- > une école au moins en périmètre de monument historique
- > une école dans un quartier d'habitat collectif
- > une école maternelle au moins
- > une école élémentaire au moins

Six critères ont été établis, les notations reflètent du degré de priorité d'aménagement pour chacun des critères. Plus l'état actuel de la cour est dégradé et offre peu de confort aux usagers plus les notes sont élevées permettant de faire émerger 5 espaces d'intervention prioritaires pour les résidences, qui vous sont présentés par la suite.

EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un niveau priorité identifié par les services en fonction de l'état des réseaux et de leur saturation en sortie de site + un regard sur les potentialités du site en terme de gestion intégrée des eaux pluviales

SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un regard sur les espaces de pleine terre existants et l'enjeu de désimpermabilisation et de création d'espace de plantations. Cet enjeu fait écho aux enjeux de biodiversité et de rafraîchissement

COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Une priorité est donnée aux cours à la configuration complexe pour lesquelles l'intervention d'équipe de conception viendra apporter un regard nouveau sur les contraintes de l'existant

ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un regard sur l'état des revêtements des cours d'école, notamment des enrobés. Une priorité donnée aux cours ou la réfection des revêtements doit être prévue à court ou moyen terme

ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Une approche d'évaluation du score d'ilôt de chaleur urbain actuel permet de mettre en lumière des espaces prioritaires en terme de confort et de santé

ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un inventaire du niveau d'équipement de chaque cour : mobilier, espaces sportifs, jeux ... afin d'identifier les cours les moins dotées

1/ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

UNE COUR À RÉINVENTER APRÈS LA RÉORGANISATION DES BÂTIMENTS ET LA DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION



La cour
6322 m²

*dont 800 m² d'annexe
dont 1913 m² de pleine terre*

Les élèves
180 écoliers

*du CP au CM2
répartis en 9 classes*

L'école élémentaire Jules Ferry, accolée d'un côté à l'école maternelle et de l'autre au cimetière, est située au coeur du quartier de Rottes (unique Quartier Prioritaire Ville de la ville de Vendôme).

Le groupement scolaire a récemment été réhabilité, se focalisant principalement sur le bâti. La cour d'école, de par ses grandes dimensions, a été marquée par le passage du chantier (stockage, base vie, engin..) et en subit encore les stigmates.

Malgré un grand espace enherbé ainsi que de nombreux

arbres plantés, c'est l'enrobé noir qui attire la vue à notre arrivée.

Ses dimensions et les vues offertes par cette cour en surplomb de Vendôme offre un terrain de jeu où l'expérimentation, la fabrication d'un nouvel imaginaire et les usages auront une place primordiale.

*Les petits +
> une école en balcon sur la ville
> des sols à reconquérir après une démolition*

CARTE D'IDENTITÉ



EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ
4/5

une priorité identifiée par les services + un espace ample qui permet de mettre en place facilement des solutions de gestion alternative

SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
2/5

des sols restitués en pleine terre à l'issue des travaux et de démolition
Un potentiel important pour la valorisation des sols

ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

score ICU de 0,702
un score moyen dû à des grands espaces d'enrobés sombres compensés par la présence d'arbres de haut jet et d'une zone enherbée

COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

un espace très ouvert, facilement aménageable avec un bon ratio d'espace disponible en rapport au nombre d'élève.

ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

des enrobés assez dégradés mais qui ne présentent pas de grande dangerosité
des surfaces encore tout à fait praticables

ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
4/5

un espace très peu équipé qui peut accueillir des fonctions variées
des bancs
des tracés sportifs

2/ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN ZAY

UNE COUR LONGITUDINALE AVEC PLUSIEURS ESPACES ANNEXES À INTÉGRER



La cour
3365 m²

*dont 1972 m² d'annexe
dont 800 m² de pleine terre*

L'école élémentaire Jean-Zay forme, avec la maternelle, un groupe scolaire situé au coeur d'un quartier d'habitation.

Sa cour longiligne et totalement enrobée pose de gros problèmes face aux problématiques d'îlot de chaleur urbain. C'est dans ce cadre que l'école a installé un préau en toile afin d'atténuer le ressenti des élèves.

La cour possède aujourd'hui deux espaces annexes à intégrer à la réflexion (l'ancien terrain de sport et le terrain de sport actuel).

Trois arbres plantés il y a



Les élèves
115 écoliers

*du CP au CM2
répartis en 5 classes*

quelques années, au coeur de la cour, et qui peinent à se développer constituent la trame végétale qu'il conviendra de déployer.

L'école a pour projet de réaliser une fresque sur le mur de la maternelle qui constitue la limite sud de la cour et est demandeuse d'idées !

*Les petits +
> des espaces «annexes» à imaginer comme des
interface avec la ville
> une dynamique des enseignants.es pour
améliorer la cour*

CARTE D'IDENTITÉ



EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

une priorité plus faible identifiée par les services + un espace de déconnection et de gestion alternative facilement mobilisable

SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

des espaces enherbés existants mais non valorisés dans le fonctionnement actuel de l'école. Une cour intérieure très minérale et où les arbres se développent mal

ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ
5/5

score ICU de 0,967 un score très élevé du fait de l'absence d'ombrage et de végétation sur une large nappe d'enrobé

COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

une cour connectée à deux espaces annexes qui offrent des potentialités importantes d'aménagement et d'ouverture sur des fonctions d'espaces publics

ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ
2/5

des sols partiellement refaits ces dernières années avec un état général correct des enrobés

ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

marquages au sol préau «bulle»

3/ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANATOLE FRANCE

UNE ÉCOLE «JARDINIÈRE» AU COEUR D'UN QUARTIER RÉSIDENTIEL



La cour
5486 m²

*dont 800 m² d'annexe
dont 1913 m² de pleine terre*

L'école élémentaire Anatole France forme, avec l'école maternelle, un groupe scolaire situé au coeur d'un quartier à dominante pavillonnaire de la Ville de Vendôme.

Cette cour d'école majoritairement revêtue d'enrobée offre de larges espaces sportifs en son coeur. Quelques espaces en pleine terre prennent place en bordure de la cour, mais ils sont aujourd'hui inutilisés pour des raisons pratiques et notamment de surveillance. Cette vaste cour s'ouvre largement au nord sur le paysage du coteau boisé.

Après la création d'un préau et d'une restructuration des bâtiments du groupe scolaire, la question de la gestion de l'eau et du partage des usages et plus



Les élèves
160 écoliers

*du CP au CM2
répartis en 8 classes*

largement de la place de la biodiversité est importante aujourd'hui.

Un travail pourra être mené sur la relation à son environnement notamment avec la rue piétonne bordant au nord la cour et le parvis d'entrée, aujourd'hui sans usages et le jardin/verger à l'arrière de la cour support de nombreux temps pédagogiques.

*Les petits +
> un grand espace à réinventer
> un attrait pour le jardin
> une ruelle piétonne en dialogue avec la cour*

CARTE D'IDENTITÉ



EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ
5/5

une priorité élevée pointée par les services, des espaces qui offrent des opportunités pour la gestion alternative des eaux de pluie

SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

des espaces enherbés existants mais non valorisés dans le fonctionnement actuel de l'école, des espaces utilisés assez minéraux

ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ
4/5

score ICU de 0,773 un score moyen du fait de la présence d'arbres de hauts jets sur les zones enrobés. des espaces plus frais en fond de cours insuffisamment exploités

COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ
2/5

une cour avec des usages bien installés à faire cohabiter dans un nouvel aménagement
Des espaces disponibles de qualité et de nature propices à proposer des ambiances variées

ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

des sols en état moyen qui présentent des besoins de réhabilitation à moyen terme

ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

terrain de sport avec pistes de vélos
2 bancs
1 préau

4/ ÉCOLE MATERNELLE ST PIERRE LAMOTHE

UNE PETITE COUR EN SECTEUR PATRIMONIAL AVEC DES USAGES À CONCILIER ET ORGANISER



La cour
827 m²

dont 108 m² couvert
dont 94 m² de pleine terre

Les élèves
95 écoliers

de la PS à la GS
répartis en 4 classes

L'école maternelle Saint Pierre Lamothe se situe au coeur du centre historique de la commune de Vendôme dans un quartier marqué par la présence d'éléments architecturaux médiévaux.

Cette cour d'école assez contrainte s'intègre dans l'environnement bâti la bordant, créant ainsi de nombreux coins et recoins, à exploiter.

Les équipements et les quelques arbres rythmant la cour sont autant de points de départ pour fabriquer une nouvelle façon de vivre la cour d'école, qui par ailleurs est

largement goudronnée.

La présence d'un grand préau (par rapport aux dimensions de la cour) vient ouvrir les possibles concernant les nouveaux usages à inventer.

L'école a pour projet d'installer des ombrages temporaires pour améliorer le confort d'usage de la cour.

*Les petits +
> une «cour» au sens propre comme un clos à part dans la ville avec un univers à inventer*

CARTE D'IDENTITÉ



EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

non identifié par les services +
peu d'espace disponible = complexité des solutions à développer

SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
4/5

une cour sans espace de végétalisation existant

ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ
4/5

score ICU de 0,76
une cour avec un score moyen du fait de la forte présence arborée à l'échelle de la cour

COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ
4,5/5

une cour peu aménagée, petite et contrainte qui présente une vraie complexité d'aménagement

ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ
4,5/5

des enrobés très dégradés par les racines des arbres qui rendent la pratique de l'espace dangereux pour les tout petits

ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
2/5

structure de jeu
parcours vélo devenu dangereux
présence d'un bac à sable

5/ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE YVONNE CHOLLET

UNE COUR TOUTE EN LONGUEUR AVEC DES FONCTIONS À INVENTER À L'OMBRE DES GRANDS ARBRES



La cour
2246 m²

dont 171 m² couvert
dont 200 m² de pleine terre

Les élèves
85 écoliers

du CP au CM2
répartis en 5 classes

L'école élémentaire Yvonne Chollet est située au cœur du centre-ville de Vendôme, dans un environnement urbain dense. Sa forme atypique, toute en longueur, lui offre une identité particulière mettant en valeur le bâti ancien, accueillant les élèves.

L'entrée unique à la cour d'école est constituée d'un parvis largement minéralisé, qui contraste avec la présence de nombreux sujets arborés au sein de la cour.

Une réflexion sur l'interface avec l'espace urbain pourra être envisagée afin d'accueillir au mieux

les élèves et leurs parents.

En fond de cour, une ancienne chapelle à l'abandon, tout en étant protégée, prend place comme une aménité à révéler.

Les enfants sont très attachés aux éléments de végétation existants notamment à l'if qui prend place en cœur de cour.

Les petits +
> un dialogue à inventer avec l'architecture existante caractéristique
> une interface à imaginer avec l'espace urbain environnant

CARTE D'IDENTITÉ



EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

identifié par les services avec un espace en longueur qui permet d'imaginer des espaces d'infiltration

SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

une cour avec peu d'espaces de pleine terre hormis un massif et les pieds d'arbres

ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ
3,5/5

score ICU de 0,728 dans la moyenne avec des surfaces chaudes et perméables compensées par l'ombrage des arbres de haut jet

COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ
3/5

une cour peu aménagée tout en longueur

ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ
2,5/5

des enrobés en relativement bon état, praticables

ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ
4/5

très peu de mobilier et d'aménagements
présence de marquages sportifs au sol



III - APPEL À CANDIDATURE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

24.06.2024 publication de l'appel à résidences

09.07.2024 (12h) date limite d'envoi des questions éventuelles sur l'adresse mail : sophie.radet@catv41.fr

Les réponses au question seront disponibles sur www.vendome.fr

17.07.2024 (12h) date limite de candidature

31.07.2024 annonce des équipes retenues

CALENDRIER DE LA MISSION

- Le temps de résidence s'étend sur une (1) semaine du **14 au 18 octobre 2024**.

> le temps de résidence comprend les temps de médiation/activation (environ 50%) et les temps de préparation/production (environ 50%) tel qu'exposé dans la planning prévisionnel du présent document.

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée de deux intervenants à minima dont l'un doit détenir le titre de paysagiste concepteur.

Seront favorisées les équipes associant une autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs (artiste, architecte, technicien, designer, etc...).

MOYENS

- Espace de travail au sein de l'école (avec accès internet) mis à disposition

- Hébergement mis à disposition à l'auberge de jeunesse de Vendôme en chambre simple ou double.

- Rémunération forfaitaire : 8 000 euros HT sur facture à l'adresse du commanditaire à l'issue de la résidence

- Accompagnement du CAUE sur la semaine de résidence. Le CAUE se positionne en appui organisationnel et logistique pour faciliter le travail des équipes pendant la résidence

- Moyens de reprographie courants (scan numériques, photocopieurs, imprimantes A4/A3) disponibles soit en Mairie soit au sein des établissements scolaires.

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

ATTENDU DE LA MISSION

- Implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage via des temps de concertation et d'échanges ;
- Formes et supports de représentation des idées et des projets sont laissés à l'initiative du concepteur, sous réserve que lesdits supports puissent être matériellement restitués à la collectivité à l'issue de la résidence ;
- Animation de séance d'échanges, de co-construction avec les équipes pédagogiques, les agents et les élèves ;
- Production d'éléments de projets présentables et restituables à l'issue de la résidence comprenant à minima : une mise en situation contextualisée permettant d'appréhender les enjeux relevés par l'équipe (diagnostic) et une projection des intentions spatialisées (orientations de projet) ;
- L'envoi d'éléments formalisés à la suite de la résidence et à faire parvenir avant le 8 Novembre 2024. Ces éléments peuvent contenir des plans, schémas, visuels, images de références, éléments d'estimation financière.

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

DOSSIER DE CANDIDATURE

- **une note méthodologique** format portrait comprenant dans l'ordre suivant :
 - > présentation des membres de l'équipe (1 page A4 max)
 - > note de compréhension et d'intention permettant notamment d'appréhender les modalités d'animation, de concertation et de restitution envisagés pour la résidence (3 pages A4 max, taille de police lisible)
 - > des références présentées sur une page A4 (6 références max)
 - > CVs et copie des diplômes (un fichier unique)
 - > la fiche de candidature complétée (ci-après) dans un document séparé

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse mail : sophie.radet@catv41.fr. La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur une à cinq cours, auquel cas elle devra le préciser dans la fiche de candidature en spécifiant le classement / ordre de préférence

> il est précisé que l'analyse des candidatures permettant de retenir les équipes participant aux résidences permettra également d'affecter les équipes au différents sites. Aussi une équipe ne souhaitant pas participer sur toutes les cours d'école, ne devra classer que les cours d'école pour lesquelles elle est candidate.

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le commanditaire et du CAUE se réuniront pour sélectionner les candidats et affecter les équipes aux lieux de résidences. L'analyse des candidatures portera plus particulièrement sur :

Le jury sera sensible à :

- la composition de l'équipe
- la qualité et la pertinence des références
- la compréhension du sujet et du contexte
- la compréhension de la démarche de co-construction immersive
- la pertinence et le calibrage de la méthode
- la clarté du propos et la capacité de synthèse
- la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs et à favoriser le dialogue
- la capacité à expérimenter et à s'adapter
- le sens de l'écoute et la force de proposition
- l'engagement et le parti pris



IV - FICHE CANDIDATS

FICHE DE CANDIDATURE

L'ÉQUIPE

Nom (s'il s'agit d'un collectif) :

MANDATAIRE

Prénom Nom :

Métier :

N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

EN COLLABORATION AVEC

Prénom Nom :

Métier :

N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Ce binôme pourra éventuellement s'entourer de façon ponctuelle de toutes autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.

FICHE DE CANDIDATURE

CHOIX DE LA COURS D'ÉCOLE

Candidat / Classement (cocher la case / inscrire l'ordre de préférence*)

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Ecole élémentaire Jules Ferry |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Ecole élémentaire Jean Zay |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Ecole élémentaire Anatole France |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Ecole maternelle Saint-Pierre Lamothe |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Ecole élémentaire Yvonne Chollet |

* : noté de 1 site préféré à 5 site le moins souhaité

Je soussigné(e) (mandataire), disposant du titre de paysagiste concepteur, m'engage à donner une suite favorable à notre candidature en cas de sélection par le jury.